

## Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent par la Ville de Boucherville.

« Nous sommes faits de ce que nous voyons, des lieux que nous fréquentons, mais aussi de ce qu'on nous raconte. Le récit du paysage constitue [...] peu à peu en nous une sorte de pays intérieur où l'on rapaille les images du dehors pour s'en faire une géographie intime. [...] C'est pour ça qu'il faut soigner les lieux où l'on vit, et soigner aussi la façon dont on les raconte : on finit par être bâti comme eux. »

Habiter la rive du fleuve, c'est en quelque sorte devenir paysage. Comme l'affirme Véronique Côté, « le fleuve est devenu une part de ce que je suis. Je suis le fleuve Saint-Laurent. Le fleuve m'a faite : il me fait encore. » Véronique Côté dans *La vie habitable. Poésie en tant que combustible et désobéissances nécessaires*.

J'avais le goût de commencer ma présentation par un peu de poésie. Simplement pour dire ou nommer le lieu dans lequel on souhaite ici intervenir avant d'entrer dans le vif du sujet. Il y a une beauté de la nature qui est évidente. Le mot *beauté*, lui, est peut-être devenu incertain et bancal comme le mentionne encore Véronique Côté, mais il a l'avantage de faire image. C'est un mot qui tremble. Qui tremble comme les saules et les herbes folles dans le vent mêlés au ciel. C'est un mot qui marche comme le grand fleuve. C'est un mot qui se fait paysage. Paysage en deux couleurs sur fond de ciel. Habiter le long du fleuve, c'est vivre dans un paysage emblématique.

Voilà le contexte pour moi.

### *Rives et dérives*

J'ai voulu dans un premier temps faire valoir le contexte dans lequel s'inscrit l'ensemble de ces travaux d'infrastructures et les nombreux enjeux d'aménagement que cela implique : c'est à dire la prise en compte de l'impact véritable sur des sites vulnérables et dignes d'être protégés, conservés. Dans un deuxième temps, je souhaite questionner la nature intrusive de certains travaux à la lumière de nouvelles pratiques en matière de génie civil d'environnement et d'aménagement du territoire.

Certes, il est important de faire des travaux pour préserver la stabilité des structures existantes et assurer leur pérennité, mais il ne faut pas oublier que ceux-ci vont se faire dans un milieu naturel et historique de grande valeur. Tous et toutes reconnaissent le caractère exceptionnel du Vieux-Boucherville, la grande beauté du cadre bâti, historique et naturel et ce, en bordure du fleuve. C'est un des derniers endroits aux abords d'un rivage qui est encore facilement accessible sur la rive sud de Montréal. **Toute l'approche devrait se faire plutôt dans une valorisation et qualification du paysage.** C'est donc à l'intérieur de ce contexte que la Ville doit intervenir. C'est une question de protection et de mise en valeur du patrimoine paysager. Ou plus précisément, nous devons dans nos actions dialoguer avec le fleuve en vue de perpétuer le charme indéniable du paysage riverain. Le paysage est un tout : un écosystème en soi. Ceci implique « la prise en compte de la qualité des paysages et des cadres de vie dans des actions de préservation, de mise en valeur et de développement des territoires urbains (ici, ruraux et villageois concernant le Vieux-Boucherville) car ne l'oublions pas, la qualité de notre cadre de vie est porteuse de valeur ajoutée durable et significative pour les collectivités » (*Montréal en*

*paysage*, collectifs P.U.M.). Ce projet nous engage dans une discussion élargie sur la pleine reconnaissance de la spécificité et de la qualité des *paysages valorisés* et de notre cadre de vie. Malheureusement, la prise en charge de la dimension paysagère est peu considérée voire, inadéquate pour ne pas dire manquante dans ce projet.

## Enjeux

La Ville de Boucherville et les divers paliers de gouvernement ont mis en place à travers le temps des ouvrages de stabilisation et des structures de soutènement en bordure du fleuve Saint-Laurent. Malheureusement, ces ouvrages ont une durée de vie limitée et nécessitent aujourd'hui des interventions afin d'améliorer la stabilité des rives.

Plusieurs ouvrages présentent d'importants signes de dégradation. Ces travaux s'avèrent nécessaires. La ville doit donc agir et entreprendre des travaux de consolidation. Cela a l'avantage d'être clair, il faut faire quelque chose pour prolonger la vie utile de ces ouvrages.

Mais, comme plusieurs citoyens, j'ai des inquiétudes en ce qui a trait à ces travaux. Il y a d'un côté, la problématique générale **de stabilisation de berges** et de l'autre, **la réfection d'ouvrages existants** qui datent d'une autre époque.

Aujourd'hui en 2016, si nous avons à entreprendre ce type de travaux, ferions-nous les mêmes choix? Pas sûr? Prenons pour exemple, le mur d'enrochement dans le parc Joseph-Laramée, comment justifier sa démolition et la construction d'un nouveau muret de béton en bordure du fleuve?

**Comment peut-on concevoir encore aujourd'hui, dans le contexte de l'AGENDA 21, du développement durable, la construction d'un mur de soutènement en bordure d'un parc, de la rive, du fleuve?** D'autant plus que, dans les discussions autour du projet, il a été mentionné qu'un mur de ciment, « c'est comme le pire scénario pour la faune et que la durée de vie du nouveau mur n'est que de 25 ans ».

Pourquoi ne pas restaurer et réparer l'ouvrage existant? En matière de patrimoine ou de paysage faire moins est souvent le mieux. Dans ce contexte, j'aurais souhaité une intervention moins invasive, moins robuste. De plus, l'impact sur les arbres en rivage est énorme. Au final le résultat sera désastreux tant pour l'environnement que pour la qualification du paysage. Là encore, le principe d'intervention est erroné, incorrect. Assurément trop interventionniste. Nous ne sommes pas en face d'une action potentiellement structurante en faveur de l'écologie (de l'habitat du poisson), du patrimoine et du développement durable. Encore une fois, pourquoi ne pas favoriser des actions moins dérangeantes, moins dommageables? Pourquoi ne pas envisager pour cette portion, un procédé mixte? Maintenant avec les technologies vertes, les arbres et les végétaux peuvent être « considérés comme des infrastructures et on peut planifier le vert comme on planifie le gris ». Claude Lafleur *Vous avez dit « infrastructures naturelles »*. Donc, plus ou moins de gris selon le contexte et assurément plus de verts?

Réparons, restaurons. Ajoutons du vert. Démolir coûte cher, reconstruire coûte cher.

De plus, la solution proposée avec le nouveau mur en retrait n'est pas vraiment un gain pour l'habitat du poisson. Un tel aménagement va modifier la pente naturelle du rivage et le gain

semble plutôt théorique voire faible étant donné les pratiques et les usages de la Marina. L'entreposage des quais sur la rive vient tout simplement contrecarrer ces efforts de revitalisation. L'effet sera plutôt négatif, le contraire du but recherché. Les quais participent à l'érosion des berges lors de la période des hautes eaux en mars et avril. Les végétaux seront érodés et emportés par le quai.

## Des eaux pluviales

On doit aussi se questionner sur les causes de la détérioration des structures de soutènement et sur la problématique d'érosion des structures et des rives aux abords du fleuve Saint-Laurent. Pourquoi entreprendre tous ces travaux si on ne s'attaque pas au problème de gestion des eaux pluviales? La captation, la filtration et la percolation des eaux de ruissellement participent aussi à la dégradation de notre environnement et cet aspect est selon moi, négligé dans le rapport.

Cet autre aspect a complètement été évacué de cette étude. L'étude fait peu de cas des causes de la dégradation de ces ouvrages. Le temps, oui, mais quoi encore? **Pourquoi les questions de l'érosion et du ruissellement des eaux pluviales n'ont presque pas été abordées par le promoteur?** Pourtant nous pouvons facilement observer l'action des eaux de pluie sur les murs, sur l'affaissement du terrain, la fragilisation du mur d'enrochement dans le parc Joseph Laramee et sur l'affaissement de la berge de certaines sections de la piste cyclable « la Riveraine ». Je dois souligner ici l'excellent travail de la commission sur cette question.

Concernant le réaménagement de la piste cyclable « La Riveraine », une des intervenantes à la période des questions lors de la première séance d'information a fait une critique assez juste à mon avis de l'approche musclée de la firme d'ingénierie. Il aurait été souhaitable, dans certains secteurs, de développer une approche d'ingénierie écologique au plus près du terrain, d'utiliser les fonctionnalités des plantes pour stabiliser les berges ou bien de prioriser et valoriser des techniques alternatives de réparation, par exemple : moins de béton, d'enrochements et utiliser le végétal comme matériau de base dans la construction d'ouvrages. Dans la perspective de travaux dits « d'infrastructures vertes », des combinaisons ingénieuses de plantes avec des procédés mixtes peuvent non seulement contribuer à stabiliser les berges mais elles redonnent vie à un sol, à tout un milieu.

Il a été aussi mentionné que, dans d'autres secteurs de la « Riveraine », des espaces dénudés pouvaient redevenir des milieux de vie grâce à une re-naturalisation de la rive. La Ville de Boucherville pourrait encadrer et favoriser des projets de consolidation en vue d'améliorer la qualité de la bande riveraine par la plantation de végétaux indigènes. Autrement dit, nous souhaiterions comme citoyens, citoyennes plus d'infrastructures vertes. « Et comme aux abords du fleuve, les travaux d'implantation de végétaux impliquent une bonne planification et une sélection de végétaux adaptés aux conditions qui prévalent, les efforts combinés de la Ville et de groupes d'intervention en écologie urbaine seraient souhaitables, car une expertise particulière en génie civil est requise afin d'assurer le succès d'une telle démarche ». Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel, *Projet de stabilisation des berges*.

En résumé, il faudrait replacer ces travaux d'infrastructures dans une plus juste perspective. Les attentes des citoyens sont grandes. Il ne s'agit pas que d'une simple réfection de murets.

Cela touche la reconnaissance de paysages valorisés telle que développée dans l'esprit de la nouvelle Loi sur le patrimoine. La municipalité peut et doit restaurer ces infrastructures, mais en réduisant les impacts sur l'environnement. Au final, les principes d'intervention sont à réviser. Le tout manque d'équilibre entre ce qui est nécessaire et le *non-nécessaire*.

Le nécessaire et le non-nécessaire

Concernant les impacts de certains travaux sur le milieu tant naturel que patrimonial, je souhaite que ceux-ci soient minimales. On se doit d'envisager des propositions de rechange. Parfois avec des empiètements sur le fleuve lorsque cela s'avère la meilleure solution car la Ville de Boucherville est en mesure de concevoir des mesures de compensation pour les milieux touchés, par exemple : la restauration des rives du parc de la Saulaie, remettre en fonction la passe migratoire de la frayère, désenclaver la fosse à l'entrée de Boucherville...

Donc, dans les circonstances, qu'est-ce qui est nécessaire ou non-nécessaire à faire sous l'angle des travaux dans le contexte d'un paysage historique à valeur patrimoniale? et dans une perspective écologique?

Est-ce qu'au regard de nouveaux savoir-faire en aménagement du territoire et en génie végétal, nous ferions les choses de la même manière? selon les mêmes méthodes?

Par exemple, doit-on construire encore avec du béton, en dur, en gris? Nous pourrions orienter nos choix d'aménagement en fonction de la biodiversité et de leurs services écosystémiques. Il faut limiter le déboisement et l'artificialisation des rives et favoriser l'implantation de la végétation. Comme le mentionne l'écologiste Karel Mayrand, « *les arbres sont de grosses éponges. L'eau des averses ruissellera moins rapidement, ce qui réduit les pressions exercées sur nos infrastructures d'évacuation des eaux* ». Autrement dit, est-ce que l'on fait les bons choix? On doit se questionner sur les moyens, sur le comment? sur la pertinence des méthodes proposées et sur les outils d'intervention à notre disposition? Des mesures moins intrusives et plus respectueuses de l'environnement, de la faune, de la flore sont souhaitables.

Pour ce qui est du patrimoine, là encore une solution est envisageable. Un intervenant du ministère de la Culture a dit « *qu'il est possible pour une autorité municipale de produire, au sens de la Loi sur le patrimoine culturel, de désigner un paysage culturel, et de par la suite proposer un plan de gestion, un plan de conservation qui pourrait avoir des impacts sur l'esthétisme* », sur la qualité de notre milieu de vie. À nous citoyens, citoyennes de faire la promotion de cet objectif. De plus, plusieurs groupes et personnes travaillent actuellement sur des projets de requalification de ces milieux : un projet de rue partagée, de lutte contre les îlots de chaleur, de verdissement... À ce titre, la requalification des espaces jouxtant la marina est prioritaire. Pourquoi ne pas repenser ces espaces? Des travaux sont prévus dans ce tronçon. Ce lieu est déjà problématique et nous devons envisager un plus grand achalandage avec l'arrivée prochaine du prolongement de la piste cyclable dans l'axe Longueuil/Boucherville.

Ensemble

Est-ce qu'on pourrait avoir toutes et tous ensemble, les différents intervenants du milieu, citoyens, citoyennes, une discussion élargie sur l'ensemble des bénéfices anticipés tant sur le plan économique, social et environnemental de ce projet? Quelle est la valeur ajoutée du projet? Voilà mon souhait. J'aimerais profiter de cette période d'audiences du BAPE pour engager

un dialogue avec les différents intervenants et ce, à partir d'une information concrète, accessible via la période allouée aux questions. ET à ce titre, faire connaître des actions structurantes de préservation, de mise en valeur et d'aménagement des paysages et cadres de vie. Des infrastructures naturelles, des infrastructures vertes.

Les rives et les rivages participent au cadre de notre qualité de vie. Il faut les mettre en valeur, les valoriser et non seulement les préserver. Engageons nous, avant d'agir, dans une réflexion plus large sur les enjeux d'aménagement urbain à la fois dans leur dimension culturelle et écologique. Faisons en sorte que ce projet apporte une réponse structurante quant aux enjeux paysagers pour un environnement meilleur et de qualité. Affirmons une volonté de démonstration et d'exemplarité. Ce faisant, soyons originaux, novateurs. Soyons acteurs du changement. Participons à l'élaboration d'une démarche créative faisant la promotion de bonnes pratiques.

**Soyons vert et plus écologique dans notre approche du problème de stabilisation des rives.**

Une façon concrète de participer à promouvoir la trame verte et la trame bleue.

Le paysage change, est changeant.

« Le paysage lui a toujours été dynamique : l'objectif visé est la gestion du changement, non la préservation » *Montréal en paysages*. Philippe Poullaouec-Gonidec, Sylvain Paquette

Autant de questions pour alimenter le débat et, je l'espère, bonifier le projet dans un esprit de respect et de collaboration.

Apercevant les grands saules qui chantent sur l'autre rive

On dirait que les saules coulent

Dans le vent

Et c'est le vent

Qui coulent en eux

Saint Denys-Garneau, *Regards et jeux dans l'espace*.

guy Bourassa  
Boucherville, 28 juillet 2016

Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

**Projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de soutènement  
en bordure du fleuve Saint-Laurent par la ville de Boucherville**

mémoire présenté par

Guy Bourassa